

vi
a
9
a
a
Per l'apost.
Monsieur

Monsieur Chevrot - manager
Division mallefergasse

de mallefergasse.



a au le 12 Xbre 1782

je profite de chemin de votre élève aujustin pour
vous dire que j'ai été étouvé que vous n'avez pas reçu
mes lettres au sujet de toutes celles que vous m'avez écrites
et entre autres du paquet ou étoit celles de cette affaire pour
l'affaire des lochers, j'ai fait arbitrer ici cette affaire là et
on a demandé que les gens la ne devoient payer que la
moitié du temps attendu que nous n'avions pas travaillé
et déclaré dans la convention que nous pourrions lueille
du fard et verser dans le bois les lochers du ménage
et attendu qu'il y avoit trois lochers de plus ils m'ont donné
dix eus et dix huit francs pour le restant qu'ils nous devaient
de sorte que j'ai retiré deux lochers dont il vous faut au moins
trente trois livres et quinze livres pour moi, en tous cas
nous ne pouvons pas prétendre davantage cette lueille
de fard n'a porté beaucoup de préjudice mais enfin il
faut espérer qu'une autre année il y en aura davantage
j'ai charmé que vous ayez vendu les petits lochers
vous mêmes qu'avez la souche et combien vous les
avez vendus il faut avoir soin que les 4 de brues ne
sont pas de brues, j'ai été fort aise que vous ayez fait
tailler la vigne, je vous recommande de bien

veilles a toutes les reparations que je vous ai laisses
affaires j'avois oublié de vous dire que vous vous trouvez
quand vous voyez que les gens de Thout et avoient pris le
gland a leur thique perit et future, il auroit fallu pour
cela que personne n'y fut entre eux et que personne
n'y eut cueilli du gland, mais comme nous ne nous étions
pas réservés dans la convention de cueillir du gland et
que tout le village a attente que vous et les megers en
avoient cueilli nous ne pouvions pas exiger d'aucun
que la que les arbitres nous ont accordé ainsi je suis
très tranquille la dessus, des compliments a elle Madame
Barthelemi Carrabin ma écrit pour me dire que le
vilicieux lui devoit et qu'il ne vouloit pas le payer et
que cela étoit ainsi son intention étoit de poursuivre
la parole qu'il a avec lui, je voudrois que vous disiez
au vilicieux de ma part de faire ce qu'il pourroit et
au Carrabin d'attendre que j'étois a l'entendre pour
que j'avance moi meme cette affaire la et leur
cuitez tout les frais: je ne veux pas absolument que
mes megers plaident entre eux: ayez bien tout a tout
et voyez sur que vous n'obligerez pas un ingrat: si
vous faites tout ce qui dependra de vous pour que
mes affaires aillent bien je suis tout a vous
ou par le beaucoup de plaisir je pense. Cellamant
que nous aurons bientôt